

DANG Hong Khanh

Docteur en Science politique

Ingénieur de recherche contractuel

Institut international pour la Francophonie

Biographie

Hong Khanh DANG, docteur en science politique, ingénieure de recherche contractuelle à l'Institut international pour la Francophonie (2IF) depuis 2017 après avoir été attachée temporaire d'enseignement et de recherche en science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3 entre 2015 et 2017. Elle a été précédemment enseignante-diplomate à l'Académie diplomatique du Vietnam durant une dizaine d'années. Ses recherches sont focalisées autour de deux axes principaux : le premier axe porte sur les relations entre l'Asie émergente et l'Afrique afin de chercher à comprendre le rôle des facteurs culturels et politiques dans leurs relations économiques ; le deuxième axe sur la F/francophonie couvre plusieurs thématiques en lien avec cet objet d'étude dont l'analyse des réseaux en relations internationales, l'analyse des politiques étrangères.

Le multilatéralisme dans la stratégie internationale des petits États : la Francophonie comme acteur et facilitateur de la coopération Vietnam-Afrique au sein de l'OMC

Résumé.- Dans un contexte d'accélération de la mondialisation, de nouvelles dynamiques sur la scène internationale sont observées parmi lesquelles figurent la croissance économique très élevée de certains pays du Sud et le développement remarquable de leur coopération avec l'Afrique. Au cœur de cette nouvelle dynamique Sud-Sud, le Vietnam montre un intérêt grandissant pour ce continent au travers de sa politique étrangère et ses actions mises en place depuis des années 2000, notamment les deux forums de coopération Vietnam-Afrique en 2003 et 2010. Entre-temps, le Vietnam est devenu le 150^e membre de l'OMC en 2007 après 11 ans de négociations. Cette adhésion s'est faite beaucoup plus tard par rapport à la plupart d'autres pays francophones du Sud dont l'Afrique francophone. Cette adhésion a placé les relations économiques Vietnam-Afrique sous les règles et accords au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par ailleurs, les relations vietnamo-africaines se distinguent

par l'appartenance du Vietnam et un grand nombre de pays africains à la Francophonie, une organisation internationale regroupant 88 États et gouvernements ayant le français en partage. Face aux négociations commerciales acharnées au sein de l'OMC ainsi qu'aux défis du commerce mondial, de quelle manière la Francophonie en tant qu'une organisation internationale à vocation culturelle et politique, contribue-t-elle à développer les relations Vietnam-Afrique au sein de l'OMC ?

Mots clés.- Francophonie, Vietnam, Afrique, Francophonie, petits États, OMC, pays du Sud, pays en développement.

Multilateralism in the international strategy of small states: La Francophonie as actor and facilitator of Vietnam-Africa cooperation within the WTO

Abstract

In a context of accelerating globalization, new dynamics on the international scene are observed, among which are the very high economic growth of certain countries of the South and the remarkable development of their cooperation with Africa. At the heart of this new South-South dynamic, Vietnam is showing growing interest in this continent through its foreign policy and its actions implemented since 2000, in particular the two Vietnam-Africa cooperation forums in 2003 and 2010. Meanwhile, Vietnam became the 150th member of the WTO in 2007 after 11 years of negotiations. This membership was made much later compared to most other French-speaking countries in the South, including French-speaking Africa. This membership has placed Vietnam-Africa economic relations under the rules and agreements within the World Trade Organization (WTO). In addition, Vietnamese-African relations are distinguished by the fact that Vietnam and a large number of African countries belong to La Francophonie, an international organization bringing together 88 states and governments with French in common. Faced with fierce trade negotiations within the WTO as well as the challenges of world trade, in what way does the Francophonie as an international organization with a cultural and political vocation, contribute to developing Vietnam-Africa relations within of the WTO?

Keywords.- Francophonie, Vietnam, Africa, Francophonie, small states, WTO, Southern countries, developing countries.

Au cours de ces vingt dernières années, de nouvelles dynamiques sur la scène internationale sont observées parmi lesquelles figure le développement remarquable de la coopération entre certains pays du Sud¹ et l’Afrique. Ce développement est le résultat de leur émergence économique, en particulier la Chine. Au cœur de cette nouvelle dynamique Sud-Sud, la coopération Vietnam-Afrique a connu un essor sans précédent, notamment depuis l’organisation des deux forums de coopération Vietnam-Afrique en 2003 et 2010 regroupant un grand nombre de pays africains sur le territoire vietnamien. Leur commerce est passé de 2,07 milliards de dollars en 2009 (Nguyen, 2012) à 4,29 milliards de dollars en 2013 (OIF, 2014 : 49) et a atteint 7,4 milliards de dollars en 2019 (Hoang, 2020).

Entre-temps, le Vietnam est devenu le 150^e membre de l’OMC en 2007 après 11 ans de négociations. Cette adhésion a eu lieu beaucoup plus tard par rapport à la plupart d’autres pays francophones du Sud dont l’Afrique francophone, permettant au Vietnam de participer plus largement au système de commerce international. Elle place le Vietnam devant de vastes opportunités, mais aussi des défis colossaux du libéralisme. Les relations économiques vietnamo-africaines sont désormais concernées par les règles et accords au sein de l’OMC. Comme les produits agricoles occupent une grande partie d’échanges entre le Vietnam et les pays africains, le résultat des négociations en agriculture au sein de l’OMC, notamment celles qui concernent les produits phares comme le coton, aurait des influences importantes sur leur commerce. Or, en raison de leurs faibles compétences techniques et technologiques, leur capacité de participer aux négociations commerciales, qui sont souvent très acharnées, ainsi qu’au commerce mondial, reste limitée. La participation aux différentes coalitions constitue une solution adoptée par de nombreux pays en développement, pour mieux faire entendre leur voix dans les négociations, et pour trouver un soutien dans leurs démarches liées au commerce mondial.

Par ailleurs, le Vietnam et la plupart des pays africains sont membres de l’Organisation internationale de la Francophonie, une structure internationale permanente, dotée d’organes solides, jalonnées par une histoire vieille de plus de près de 50 ans (Dang, 2016). Cette appartenance permet de créer un lien spécial entre eux par rapport à d’autres pays du Sud au sein de l’OMC. De quelle manière la Francophonie en tant qu’organisation internationale à vocation culturelle et politique, contribue-elle à promouvoir la coopération Vietnam-Afrique

¹ Le terme Nord/Sud est apparu en 1980 dans le rapport « *Nord-Sud : un programme de survie* » établi par Willy Brandt où il évoque une ligne imaginaire qui découpe le monde en deux parties : les pays développés (au Nord) et les pays en développement (au Sud).

au sein de l'OMC ? Cette question incite à étudier aussi la stratégie de ces pays du Sud, qui peuvent être considérés comme des « petits États » sur la scène internationale, vis-à-vis de la Francophonie.

En relations internationales, les « petits États » font davantage objet de différentes recherches théoriques et empiriques, à savoir celles qui concernent leur position asymétrique dans le système international (Keohane, 1969 ; Hirsch, 1974 ; Inver Neumann, Sieglinde Gstohl, 2006 : 14), leurs stratégies de survie (Wright, 2016 ; Alles, 2016; Knudsen, 1996), ou leur comportement sur la scène internationale (Hey, 2003), etc. Parmi les études récentes, plusieurs portent sur leur action dans le système multilatéral. Par contre, à part certaines études qui abordent les petits États et territoires insulaires francophones (Prieur, 2001 ; Taglioni, 2004) qui mettent l'accent sur les critères de superficie du territoire et de taille de la population, il existe très peu de travaux portant sur les « petits États » francophones en termes de présence, d'influence face aux « grands » sur la scène internationale. Dans le cadre de cet article, nous essayerons donc d'étudier cet aspect de la notion de « petits États » afin de démontrer l'importance du multilatéralisme dans leur intégration au commerce mondial (I), à travers l'analyse des relations Vietnam-Afrique francophone au sein de l'OMC (II). Puis, nous démontrerons le rôle de la Francophonie, en tant que structure multilatérale, dans les relations Vietnam-Afrique au sein de l'OMC (III).

Le multilatéralisme au cœur de la stratégie des petits États dans le système international

Le concept de petit État

Les petits États font l'objet des diverses définitions dans les recherches en Relations internationales. Chaque définition repose sur ses propres critères qui sont souvent quantitatifs ou qualitatifs. Les critères quantitatifs, attachés à la définition réaliste de la puissance en relations internationales, sont souvent fixés en fonction de la superficie du territoire, la taille de la population, le PIB et les capacités militaires. Le seuil pour caractériser un petit État est pourtant varié selon les contextes et les objectifs précis. Par exemple, le seuil de la taille de la population est généralement fixé entre 10 et 15 millions d'habitants dans les travaux sur l'Union européenne (Boyer, 2014 : 12), tandis que la Banque mondiale et le Commonwealth le placent à 1,5 million d'habitants (Guilbaud, 2016). Sur le plan qualitatif, l'identification d'un petit État

se réalise à travers le prisme psychologique de sa motivation à employer ses ressources matérielles (Stoessinger, 1973). La qualification de « petit État » peut être aussi une auto-reconnaissance de l'État lui-même ou imposée par des acteurs de l'extérieur (Guilbaud, 2016). Le contexte spatio-temporel où se situe l'État, constitue aussi l'un des éléments importants dans la définition d'un petit État (Mouritzen et Wivel, 2014).

Dans son livre « *Alliances and Small States* », Robert Rothstein insiste sur des différences psychologiques et aussi matérielles pour distinguer les petits États des grands. Un petit État « *reconnaît qu'il ne peut pas obtenir une garantie principalement par l'utilisation de ses propres capacités, et qu'il doit s'appuyer fondamentalement sur l'aide d'autres États, des institutions, des processus, ou des départements pour pouvoir en avoir; la conviction des petits États dans leur incapacité à compter en leurs propres moyens doit également être reconnue par les autres États impliqués dans la politique internationale* » (Rothstein, 1968 : 29). Robert Keohane déclare qu'« *un petit État est un État dont les dirigeants considèrent que leur pays ne peut jamais, qu'il agisse tout seul ou avec un groupe, avoir un véritable impact sur le système international* » (Keohane, 1969 : 296). Ces définitions démontrent de façon générale que les petits États sont ceux qui « ont moins » et doivent développer des stratégies de remplacement (ou de compensation) pour peser sur les relations internationales (Guilbaud, 2016).

Cependant, les définitions de « petits États » sont relatives pour plusieurs raisons. Elles peuvent avoir une valeur temporelle et périssable car un État est qualifié de « petit » uniquement par rapport aux autres « plus grands » et ce petit État à une époque peut devenir un « puissant » dans l'autre et à l'inverse (Nguyen, 2019 : 41). De plus, en fonction du contexte, certains critères peuvent occuper une place plus importante et les autres moins. Par exemple, à l'heure actuelle quand les critères économique et militaire sont les plus déterminants, les pays de petite superficie et petite population peuvent être de grands pays ou grande puissance économique ou sécuritaire. La Suisse ou Singapour constituent des exemples. Un petit État peut aussi avoir une influence considérable face aux grands États, comme l'exemple du Vietnam sorti vainqueur des guerres contre les grandes puissances mondiales. Par conséquent, il est nécessaire de tenir compte de toutes ces caractéristiques dans les études sur les petits États dans le système international.

Le multilatéralisme, mode de coopération apprécié par les petits États

La présence des petits États dans le système international fait partie des études en théorie des relations internationales. Si les réalistes insistent sur leurs conditions d'existence (Thorhallsson et Wivel, 2006), les libéraux s'intéressent à l'importance des groupes d'intérêts et des élites nationales dans les choix de politique étrangère et les engagements internationaux des petits États (Guilbaud, 2016). Les autres théoriciens comme les institutionnalistes et les constructivistes questionnent également les différents aspects de la participation de ces pays à la vie internationale.

Ainsi, la coopération reste au cœur du multilatéralisme. Les théoriciens néolibéraux considèrent la coopération comme une méthode contre les tensions et les guerres et que le multilatéralisme signifie la paix et la stabilité (Nguyen, 2019). Le multilatéralisme apporte donc une solution à la préoccupation principale traditionnellement des petits États qui est la survie, le maintien de l'indépendance politique et l'intégrité territoriale (Guilbaud, 2016). De plus, par son mode de coopération, le multilatéralisme offre des avantages importants pour les petits États, leur donnant l'occasion de se prononcer dans un contexte où l'utilisation arbitraire de la puissance par les États dominants se voit limitée (Pouliot, 2017). Par conséquent, les petits États cherchent souvent à participer aux institutions multilatérales internationales ou régionales non seulement pour trouver des partenaires ayant des mêmes intérêts économiques, politiques ou culturels, mais encore pour renforcer leur puissance, pour assurer leur sécurité face aux conflits politiques ou militaires (Nguyen, 2019). Les organisations internationales ou régionales dont font partie les petits États leur permettent de peser davantage sur leur environnement grâce à des procédures de décision garantissant l'égalité entre les États (Guilbaud, 2016).

Vietnam et Afrique francophone, « petits États » au sein de l'OMC ?

Sur le plan conceptuel, l'Afrique désigne ici le continent africain qui n'est pourtant pas une entité homogène et, évidemment, encore moins un pays ou un État. « *Il n'est pas réaliste de parler de l'Afrique sans distinguer entre pays de savane et pays de forêt, pays surpeuplés et pays sous-peuplés, pays richement dotés en ressources minières et pétrolières* » (Courau et Diarra, 2011). Il existe non pas une seule Afrique mais plusieurs Afriques, différentes et parfois concurrentielles (Santander, 2014 : 255). Par conséquent, l'Afrique n'apparaît pas comme une entité unique dans les relations internationales, mais comme un ensemble de pays africains qui

sont très hétérogènes. Ces relations peuvent donc être très différentes d'un pays à l'autre, ce qui nécessite une étude à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral.

L'Afrique francophone représente une part importante du continent africain qui regroupe les États ayant la langue française en partage et appartenant à la Francophonie². Avec 31 pays sur 54 francophones (OIF, 2020), l'Afrique est le plus grand continent francophone en termes du nombre de pays ainsi que du nombre de locuteurs. Selon l'OIF, 23 pays, majoritairement africains, figurent parmi les 48 pays les moins avancés (PMA). Dans le classement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 7 font partie des dix derniers pays (Burkina Faso, Burundi, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République centrafricaine et Tchad) (Dang, 2016). Par rapport aux autres membres et autres puissances économiques de l'OMC, les pays d'Afrique francophone ont donc un poids économique très modeste. Ils appartiennent tous à la catégorie des pays en développement (PED). Ce statut résulte à l'OMC d'une « auto-déclaration » (Paugam, 2019). En effet, la notion de PED n'a jamais été clairement définie, ni dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ni à l'OMC (Duboz et Houser, 2013).

Quant au Vietnam, il est devenu en janvier 2007 le 150^e membre de l'OMC. L'adhésion a eu lieu après 11 ans de préparations à travers 15 négociations très acharnées. Malgré un essor économique remarquable, avec une croissance moyenne du PIB de plus de 7 % par an depuis 20 ans, soit le PIB par habitant de 390,093 dollars en 2000 à 2 566,597 dollars en 2018 (La Banque mondiale, 2019), le Vietnam fait toujours partie du groupe des pays en développement au sein de l'OMC. Sa taille économique reste encore modeste par rapport aux « grands » pays au sein de l'OMC. De plus, en raison de l'arrivée tardive dans cette vaste structure multilatérale, le Vietnam a besoin du temps pour s'adapter aux règles et normes déjà fixés avant.

Au sein de l'OMC, parmi ses 164 membres, près deux tiers sont des pays en développement. Leur nombre et leur rôle dans le circuit commercial mondial sont donc non négligeable. Pourtant, depuis la réorganisation du système commercial multilatéral en 1995 avec la conclusion du Cycle d'Uruguay aboutissant à l'instauration de l'OMC, puis la création d'un nouveau cycle de négociations multilatérales en 2001 à Doha, baptisé « le cycle du développement », malgré une participation de plus en plus active de ces pays aux négociations commerciales, leur voix reste toujours faible dans les décisions. De plus, c'est une catégorie

² L'Algérie est un pays où la langue française est très présente, mais qui n'appartient pas à la Francophonie.

très hétérogène, regroupant aussi les pays émergents dont le niveau économique n'est pas le même que les autres pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

Selon Ohiorhenuan, les raisons de la faiblesse des pays en développement dans les négociations commerciales sont multiples. Elles peuvent être dues à une compréhension insuffisante de la complexité des questions faisant l'objet des négociations, à l'absence d'une analyse approfondie des implications réelles des diverses propositions pour leurs intérêts nationaux ou à la faiblesse de la structure institutionnelle ne permettant pas de suivre le rythme rapide du déroulement des négociations (Ohiorhenuan, 1998). De plus, selon la clause de la nation la plus favorisée, si un pays accorde à un autre pays une faveur spéciale, il doit le faire pour tous les autres membres de l'OMC. En créant un système de décisions par consensus, l'OMC impose l'égalité dans les procédures. Ces règles vont à l'encontre du souhait des pays en développement d'introduire la notion de développement économique dans les procédures, et d'avoir une différence de traitement par rapport aux « grandes économies ».

Par ailleurs, les votes ne se faisant pas à bulletin secret, les pays en développement pouvaient craindre qu'une opposition officielle de leur part n'entraîne des mesures officieuses de rétorsion à leur égard. La résistance passive, en revanche, ne pouvait mener à rien dans le système du GATT, car le silence y était interprété comme l'expression d'un consensus. (Woll C., 2008 : 275). Face à cette faiblesse, la participation aux alliances ou coalitions constitue donc une nécessité afin de mieux faire entendre leur voix dans les négociations et aussi de trouver des soutiens pour leur intégration au marché mondial.

Les enjeux des relations Vietnam-Afrique après l'adhésion du Vietnam à l'OMC

La coopération Vietnam - Afrique francophone dans les dynamiques Sud-Sud

Depuis la mise en œuvre de la politique de Renouveau (Doi Moi) en 1986, l'économie vietnamienne a connu un essor remarquable. Par conséquent, ses besoins en matières premières s'accroissent inévitablement et l'ouverture aux nouveaux marchés constitue une nécessité pour maintenir son développement économique durable. Sur le plan politique, comme d'autres pays du Sud en forte croissance, le Vietnam souhaite améliorer sa position sur la scène internationale. Il a par conséquent besoin du soutien d'autres pays pour ses dossiers internationaux. Dans ce

contexte, l'Afrique devient une partie prenante de la stratégie du Vietnam vers l'extérieur. La résolution du IX^e congrès du Parti communiste vietnamien en 2001 a souligné qu'il faut « *continuer à élargir les relations avec les pays amis traditionnels, les pays en développement en Asie, en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine, les pays dans le Mouvement de non-alignement* » (Parti communiste du Vietnam, 2001). Elle démontre l'intérêt du Vietnam de renforcer la coopération économique avec l'Afrique. Pendant cette même période, l'initiative chinoise d'organiser son premier forum de coopération Chine-Afrique en 2000 a connu un succès éclatant qui a, par la suite, créé un basculement des équilibres internationaux, ou peut-on dire un tremblement géopolitique dans les relations avec l'Afrique (Beuret, 2009).

Cette réussite du modèle des forums sino-africains a inspiré d'autres pays du Sud qui cherchent des voies pour renforcer leur coopération avec l'Afrique comme l'Inde, Malaisie, la Thaïlande, la Turquie et aussi le Vietnam. Les deux forums Vietnam-Afrique organisés en 2003 et 2010 marquent une grande évolution de la coopération vietnamo-africaine qui était, avant la fin de la guerre froide, plutôt dans le sens d'amitié et de solidarité.

Le premier forum Vietnam-Afrique intitulé « *Opportunités pour la coopération et le développement dans le XXI^e siècle* », avec un très grand nombre de délégués africains, vietnamiens et représentants d'organisations internationales³, constitue l'occasion de définir les orientations de coopération avec l'Afrique pour le long terme. L'économie reste donc au cœur de cette coopération (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2003). Ces objectifs ont été ensuite concrétisés par un plan d'action national (2004-2010), dans lequel l'Afrique est divisée en différents groupes de pays avec des stratégies de coopération différentes (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2004). S'exprimant lors de la cérémonie de clôture, le Ministre des Affaires étrangères Nguyen Dy Nien, a souligné que « *dans le contexte international et régional en évolution rapide, le Vietnam et les pays africains devraient se déplacer vers un cadre de coopération à long terme. Cet atelier peut être considéré comme le début du processus de construction de ce cadre.* » (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2003).

La réussite du premier forum a conduit à l'organisation du deuxième forum intitulé « *Vietnam-Afrique : coopération pour le développement durable* » en 2010 dont « *le choix du*

³ 84 délégués (Ministres, Vice-ministres et Ambassadeurs, etc.) venus de 20 pays africains (cf. tableau ci-dessous), de 5 pays développés (France, Canada, Italie, Japon, États-Unis) et de 9 organisations internationales (cf. tableau ci-dessous). Du côté vietnamien, 4 Ministres, 8 Vice-ministres et 80 responsables des Ministères. Enfin des collectivités locales ont également participé aux différentes sessions du Forum

thème traduit l'aspiration profonde du peuple vietnamien désireux d'accompagner les pays africains amis et d'être accompagné par eux dans la perspective d'un développement solide et durable. » (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2010). Couronné de succès avec la participation de près de 400 délégués du Vietnam, de l'Afrique et des organisations internationales, ce forum constitue l'occasion de faire le bilan des coopérations mises en place depuis le premier forum et fixer des orientations pour la période suivante. Ces deux rencontres politiques permettent de jeter une base politique pour un développement extraordinaire de la coopération économique Vietnam-Afrique.

L'adhésion du Vietnam à l'OMC et ses influences aux relations économiques avec l'Afrique

L'adhésion du Vietnam à l'OMC a placé le pays devant de grandes opportunités mais aussi des défis colossaux qui ont par conséquent des influences sur les relations économiques Vietnam-Afrique. Tout d'abord, le Vietnam s'est engagé à ouvrir son marché en respectant les accords établis au sein de cette organisation. Il doit donc adopter au niveau national le cadre juridique et administratif nécessaire pour la mise en œuvre des accords au sein de l'OMC. À titre d'exemple, concernant les tarifs douaniers, le Vietnam s'est engagé à baisser progressivement ces tarifs de 17,4% en moyenne en 2007 à 13,4% pour une durée entre 5 et 7 ans. Jusqu'à 2015, les réductions tarifaires ont été appliquées pour la plupart des marchandises sur la liste de réduction. Le Vietnam a accepté de fixer le plafond pour l'ensemble des tarifs douaniers. Il s'est engagé jusqu'à 2019 à réduire 3.800 lignes tarifaires⁴, soit 35,5% du total des lignes tarifaires.

Dans le domaine du service financier, le Vietnam s'est engagé à autoriser les entreprises financières étrangères à ouvrir leur bureau de représentation depuis 2007, à créer des entreprises avec 100 % de capital étranger en 2008 et à installer des filiales au Vietnam en 2012. (Le, Tran, Tran, 2018). Concernant les subventions, le Vietnam s'est engagé à supprimer du budget de l'État les subventions directes pour l'exportation, en les remplaçant par des programmes de récompense ou des primes à l'exportation. Ces exemples montrent que l'adhésion du Vietnam à l'OMC permet de réduire des barrières tarifaires et non tarifaires, favorisant les relations économiques entre le Vietnam et les pays membres de cette organisation. Les marchandises et investissements africains peuvent donc entrer plus facilement dans le marché vietnamien.

⁴ Produit sur lequel est appliqué des droits de douane.

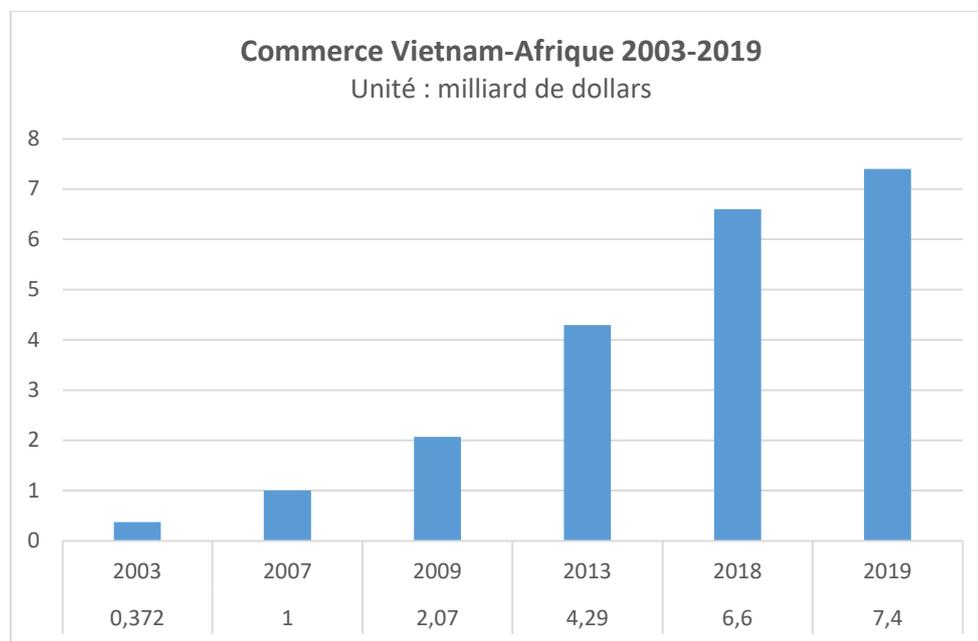
À l'inverse, en tant que membre de l'OMC, les marchandises vietnamiennes bénéficient des mêmes avantages que celles d'autres pays membres sur le marché africain. Elles sont en principe en concurrence égale. Le Vietnam peut donc élargir ses échanges commerciaux vers tous les pays africains membres de l'OMC. Toutefois s'ajoute à cette grande opportunité un défi conséquent, car la réduction des barrières douanières rend la concurrence plus rude. Les marchandises vietnamiennes et africaines dans les marchés respectifs doivent concurrencer celles des pays développés et des pays émergents. Il faudrait donc améliorer non seulement la qualité et le prix des produits, mais aussi tenir compte de son originalité ou du respect des normes environnementales, etc. pour augmenter la compétitivité dans ces marchés.

Avec les efforts du Vietnam dans le respect de ses engagements au sein de l'OMC concernant la réduction tarifaire ainsi que l'amélioration des procédures douanières, son commerce extérieur a connu, depuis son adhésion à l'OMC, un développement remarquable. En effet, en 2007, le volume total du commerce extérieur du Vietnam est de 111,3 milliards de dollars (dont les exportations 48,5 milliards de dollars et les importations 62,7 milliards de dollars), il atteint 350,74 en 2016 (dont les exportations 176,63 et les importations 174,11) (Le, Tran, Tran, 2018). En outre, les marchandises exportées sont de plus en plus diversifiées et les marchés d'exportation sont progressivement élargis. Ces résultats ont contribué au maintien d'une croissance économique élevée du Vietnam durant cette période.

Dans cette présentation globale, le marché africain est considéré comme « facile » pour les marchandises vietnamiennes, car il a moins d'exigences sur le plan des normes. À l'heure actuelle, 45 sur 55 pays africains sont membres de l'OMC. Ils ont progressivement enlevé des barrières tarifaires et non tarifaires. Les échanges commerciaux avec les pays africains s'accroissent donc à un rythme élevé avec une moyenne de 53 % par an pour les années 2007-2009, supérieure au rythme de croissance du commerce extérieur du Vietnam durant la même période (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2011).

Après le deuxième forum Vietnam-Afrique en 2010, le volume commercial entre le Vietnam et les pays africains a connu une croissance rapide de 20 % par an en moyenne. En effet, le commerce est passé de 2,07 milliards de dollars en 2009 (Nguyen, 2012) à 4,29 milliards de dollars en 2013 (OIF, 2014) et a atteint 6,6 milliards de dollars en 2018 (Bui, 2019). Concernant l'Afrique francophone, selon l'office général de la Douane du Vietnam, les échanges commerciaux entre le Vietnam et les sous-régions francophones, comme la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ne cessent d'augmenter. Par exemple, la

valeur de leurs échanges commerciaux avec les pays de l’UEMOA a augmenté de 180,6 millions de dollars en 2007 à 854,1 millions de dollars en 2014. Avec la CEMAC, la valeur du commerce bilatéral augmente de 65 millions de dollars en 2007 et de 340,8 millions de dollars en 2014 (Nguyen, 2015).



Source : Office général de la douane du Vietnam

Les produits phares exportés par le Vietnam vers les marchés africains sont des produits agricoles (riz, café, poivre, noix de coco, produits aquatiques) et industriels (ordinateurs, équipements électroniques et pièces détachées, téléphones mobiles, machines-outils et pièces détachées, chaussures, textiles). Les produits importés au Vietnam sont les noix de cajou, le coton, le bois, la ferraille, les matières premières et accessoires du textile et des chaussures (Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2011). Les partenaires commerciaux principaux du Vietnam sont l’Afrique du Sud, la Côte d’Ivoire, le Ghana, l’Égypte, l’Algérie, le Nigéria, l’Angola, le Maroc, le Sénégal, le Mozambique et la Tanzanie (*ibis*). À cela s’ajoutent le Cameroun, le Togo, le Kenya ou la Guinée qui sont des marchés potentiels où les échanges commerciaux avec le Vietnam sont de plus en plus dynamiques au cours de ces dernières années.

Marchés exportateurs du Vietnam en Afrique 2003-2018

Unité : Million de dollars

Pays	2003	2009	2011	2018
Afrique du Sud	22,7	378,3	1 864	724,3

Égypte	14,8	162,5	256,2	439
Ghana	15,3	77,2	120,34	278
Côte d'Ivoire	43,0	144,6	146,52	182,4
Algérie	18,2	83	100,41	193,1
Nigéria	10,5	66,7	70,52	115,5
Maroc	3,3	28,9	40,3	185,6
Sénégal	33,9	104,3	190,24	25,8
Angola	29,8	88,7	68,06	39,9
Mozambique	7,74	41,5	68,5	64,9
Tanzanie	20,7	30,1	60,5	50,6
Togo	1,4	18,4	36,7	111,3

Source : Office général de la douane du Vietnam

Les faiblesses de la coopération Vietnam-Afrique

Malgré ces résultats, la coopération vietnamo-africaine se caractérise encore par une grande faiblesse et ne correspond pas à la hauteur de son potentiel. En effet, la valeur des exportations vers l'Afrique occupe une part infime de la valeur totale des exportations du Vietnam. En 2017, les exportations vietnamiennes vers l'Afrique représentaient seulement 1,2 % de la valeur totale de ses exportations et les importations n'occupaient que 1,9 % de la valeur totale des importations (La douane du Vietnam, 2017).

De nombreux obstacles sont identifiés au développement des échanges commerciaux entre entreprises vietnamiennes et africaines. À titre d'exemple, jusqu'en 2017, le Vietnam compte plus de 517.900 entreprises (Revue des finances, 2018) dont 98,1 % sont des petites et moyennes entreprises (PME), nouvellement formées et peu compétitives (Office des statistiques générales du Vietnam, 2012). Les PME vietnamiennes disposent de faibles moyens financiers et ne peuvent donc pas construire de centres commerciaux pour présenter leurs produits aux consommateurs locaux, ni construire des entrepôts hors douane en Afrique. De plus, dans le règlement, il y a une absence de partenariat direct entre les banques commerciales de ces zones économiques pour faciliter les transactions. Les affaires avec les partenaires vietnamiens, les entreprises africaines recourent souvent à une entreprise intermédiaire européenne (France ou Suisse), ce qui fait augmenter le prix des marchandises et ne permet pas aux entreprises vietnamiennes ou africaines de bénéficier des avantages en faveur des échanges entre les pays en développement.

Concernant l'agriculture, c'est un domaine qui joue un rôle important dans l'économie du Vietnam et des pays africains, en raison de la grande partie de leur population qui travaillent encore dans ce domaine. Selon la Banque mondiale, en 2020, 52% d'emplois dans les pays d'Afrique sub-saharienne se trouvent dans le secteur agricole. Ce chiffre est de 36% au Vietnam (Banque mondiale, 2020). Ces taux sont plus importants pendant les années précédentes. De plus, les produits agricoles figurent parmi les produits phares de l'exportation des pays africains et du Vietnam. Par conséquent, l'agriculture en Afrique joue en outre un rôle majeur dans leurs dynamiques de croissance économique.

Ce domaine a été abordé pour la première fois lors des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, lancées en 1986 à Punta del Este. L'ensemble des politiques agricoles ayant des effets de distorsion des échanges faisait l'objet des discussions qui ont abouti à la création d'un cadre élaboré de règles. Cependant, ces négociations ne sont pas parvenues à mettre un frein aux subventions ou au protectionnisme des pays industrialisés. En 2001, un nouveau cycle de négociations a été lancé à Doha, qui se présente comme un programme de développement pour permettre aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés des pays riches (Desdoutis, 2019). Les principaux objectifs concernant l'agriculture sont d'assurer des progrès substantiels quant à l'accès aux marchés, éliminer progressivement tous les types de subventions à l'exportation et réduire substantiellement les mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges (Lamy, 2013, 11). Malheureusement, des divergences de vue profondes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ont conduit à l'échec du Cycle de Doha.

Les raisons sont multiples, à savoir : le désaccord des États-Unis contre le mécanisme de sauvegarde spécial (MSS)⁵ proposé par l'Inde et appuyé par la Chine et des centaines de pays en voie de développement ; l'opposition américaine et européenne contre une réduction substantielle de leurs subventions à l'agriculture dont le coton ; l'opposition des pays en voie de développement à la demande de baisser leurs droits de douane sur les produits industriels de manière plus importante que les pays du Nord. Avec cet échec, les pays membres de l'OMC ont perdu une occasion pour améliorer les règles de l'OMC et notamment pour encourager l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Il conduit aussi au risque d'un accroissement possible du protectionnisme et du nationalisme économique.

⁵ Avec ce mécanisme contre une forte augmentation des importations de produits agricoles, les pays en voie de développement pourraient augmenter leurs tarifs douaniers au-delà des niveaux consolidés par l'OMC. Ce mécanisme a pour objectif de protéger les petites exploitations agricoles face à l'importation massive de produits bon marché.

Ce contexte aurait certainement des conséquences sur le commerce entre le Vietnam et les pays africains, en particulier celui des produits agricoles.

En effet, les subventions et les barrières commerciales des pays européens et américains conduisent à la baisse des prix agricoles. Les producteurs agricoles des pays en développement comme le Vietnam ou les pays africains sont devant des difficultés plus grandes pour faire face à la concurrence sur les marchés respectifs (Kimberly, 2018). Les produits venant des pays développés, qui sont beaucoup plus compétitifs, pourront mettre des entreprises agricoles des pays du Sud devant les risques de faillite, ce qui conduira à la perte d'emploi dans ce secteur et à l'augmentation du chômage. Les entreprises vietnamiennes et africaines doivent donc trouver des solutions pour renforcer leurs capacités dans cette concurrence.

En bref, l'adhésion à l'OMC est à la fois une chance et un défi pour le commerce Vietnam-Afrique. Il faudrait que le Vietnam et l'Afrique francophone s'adaptent plus rapidement aux exigences du marché mondial pour pouvoir en tirer profit. La faible capacité technique en commerce international de plusieurs pays francophones est donc à améliorer, afin que ces pays puissent jouer un rôle actif dans des négociations au sein de l'OMC, et faire face aux problèmes rencontrés dans le commerce international, y compris le règlement des différends.

III. La Francophonie, acteur de soutien de la coopération Vietnam-Afrique au sein de l'OMC

En prenant conscience de leur faiblesse, les pays en développement ont formé différentes coalitions au sein de l'OMC. Chaque groupe concerne un dossier avec des objectifs précis. Ces groupes parlent souvent d'une seule voix par l'intermédiaire d'un coordinateur ou d'une équipe de négociations unique⁶. Par exemple, le Groupe de Cairns avec 19 membres constituant une coalition de pays exportateurs de produits agricoles, qui militent en faveur de la libéralisation des échanges dans ce secteur, ou le groupe des produits tropicaux avec 8 membres formant une coalition de pays en développement qui veulent un meilleur accès aux marchés pour les produits tropicaux. La formation de ces groupes des pays en développement au sein de la vaste organisation internationale du commerce démontre que ces « petits États » ont besoin de trouver des partenaires ayant des mêmes intérêts économiques, pour augmenter leur force face aux « grands États » dans des négociations commerciales et aussi dans différents

⁶ Accès : https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negoti_groups_f.htm . Consulté le 30/04/2020

projets commerciaux. La coopération multilatérale constitue un mode apprécié par les petits États dans les relations internationales.

Le choix de former des groupes au sein d'une structure internationale comme l'OMC est une stratégie particulière. En faisant partie de ces différents groupes, le Vietnam et les pays africains francophones démontrent leur intérêt pour les coalitions au sein de l'OMC. Avec une appartenance commune du Vietnam et de l'Afrique francophone à la Francophonie, quel rôle cette organisation peut-elle jouer dans cette coopération Vietnam-Afrique au sein de l'OMC ?

3.1. Le Vietnam et l'Afrique francophone au sein de la Francophonie

Au sein de l'OIF, l'Afrique francophone se compose d'une trentaine de pays avec 34,8% de locuteurs francophones dans le monde (OIF, 2018 : 7). Le français est la langue officielle ou co-officielle de 18 pays en Afrique subsaharienne⁷. Avec le maintien d'une forte croissance démographique et des efforts souhaités dans le domaine de l'éducation, l'OIF prévoit que l'Afrique regrouperait environ 85 % sur 715 millions de locuteurs francophones en 2050 (OIF, 2010 : 49). Sur le plan institutionnel, depuis 1986, 17 Sommets de la Francophonie ont eu lieu dont 7 en Afrique⁸. Les secrétaires généraux de la Francophonie sont essentiellement africains. Cette constatation souligne la prépondérance du continent noir dans l'existence de cet ensemble. L'ancien secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf avait affirmé que *« l'Afrique incarne, pour la Francophonie, tout à la fois son passé, son présent et son avenir. La Francophonie est née en Afrique, et l'Afrique constitue, depuis lors, pour une grande part, la raison d'être et d'agir de la Francophonie. En d'autres termes, une Francophonie sans l'Afrique, serait une Francophonie sans avenir. L'Afrique constitue la raison d'être et d'agir de la Francophonie. »*⁹

Quant au Vietnam, situé en Asie du Sud-est, il constitue aujourd'hui la plus importante tête de pont de la Francophonie aux confins du continent asiatique (Barrat, 1997 : 104). Au sein de cette enceinte, le Vietnam a une place spécifique que l'histoire lui a laissée sur le plan culturel et linguistique, la place que nécessite son choix politique d'ouverture sur l'extérieur (Association d'Amitié Franco-Vietnamien, 1997 : 37). Le gouvernement du Sud-Vietnam s'est très tôt engagé au sein des mouvements francophones initiés par les pays africains nouvellement indépendants de la colonisation française. Il a été l'un des membres fondateurs de l'Agence de

⁷ Accès : <https://www.francophonie.org/88-etats-et-gouvernements-125>. Consulté le 30/04/2020.

⁸ Accès : <https://www.francophonie.org/>. Consulté le 30/04/2020.

⁹ Discours de M. Abdou Diouf au colloque « La Francophonie en Afrique : quel avenir ? », organisé le 24 juin 2010 à l'Assemblée nationale en partenariat avec l'Institut français des relations internationales (Ifri).

coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970. Plusieurs universités vietnamiennes (par exemple, l'Université de Dalat, de Saigon, de Hue, etc.) ont été membres de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) pendant les années 1960-1970. Puis, après la réunification du pays, la République socialiste du Vietnam était devenue membre à part entière de l'ACCT à partir de 1979 (Dang, 2016). Le Vietnam a été le pays hôte du VII^e Sommet de Hanoï en 1997 et a, à ce titre, présidé la Francophonie pendant deux ans, du Sommet d'Hanoi au Sommet de Moncton (1999).

L'Afrique francophone et le Vietnam partagent donc une histoire commune qui leur permet de tisser des liens favorisant le développement d'une coopération. L'appartenance à la Francophonie du Vietnam et d'une partie importante de l'Afrique est la continuité de ce lien. Au sein de cette structure multilatérale, les pays en développement sont majoritaires. Ces États dits « petits États » participent aux différents groupes de négociations au sein de l'OMC (groupe ACP, groupe africain, membres asiatiques en développement, G90, pays les moins avancés (PMA), groupe de Cairns, groupe coton 4, etc.). Ces participations ont pour objectif de trouver des partenaires ayant les mêmes intérêts économiques et politiques et de pouvoir exprimer leur voix dans l'enceinte multilatérale de l'OMC. Selon Robert Rothstein, les petits États doivent s'appuyer sur une force collective au lieu de sa puissance potentielle dans le système international (Hermet, Badie, Birnbaum et Braud, 2015).

La Francophonie, acteur et facilitateur de la coopération Vietnam-Afrique au sein de l'OMC

Etant une organisation internationale ayant le partage de la langue française et des valeurs culturelles communes comme base des coopérations entre ses membres, la Francophonie constitue un cadre idéal pour que ses pays membres dont le Vietnam et les pays africains développent leur compréhension et confiance mutuelle ainsi que leur coopération dans divers domaines comme l'économie. De plus, les politiques économiques de la Francophonie sont de plus en plus renforcées. Le XV^e sommet tenu à Dakar en novembre 2014 a placé l'économie au centre de ses enjeux avec l'adoption d'une Stratégie économique pour la Francophonie dans laquelle s'exprime une vision francophone économique « *qui place l'épanouissement de l'individu au cœur du processus du développement économique durable.* » (OIF, 2014). De plus, dans le Cadre stratégique décennal (2015-2022), l'économie est

mentionnée dans la quatrième mission « *Développement durable, économie et solidarité* », ce qui montre sa place centrale dans la stratégie francophone.

Possibilité de construire une coalition d'intérêts au sein de l'OMC

La Francophonie pourrait être un acteur direct de la coopération Vietnam-Afrique au sein de l'OMC. En effet, dans l'histoire de la coopération francophone, la coalition menée par la Francophonie dans le cadre du combat en faveur de la diversité culturelle, constitue un exemple qui démontre la possibilité de construire une coalition d'intérêts au sein d'une organisation multilatérale comme l'OMC. Ce combat a débuté en 1993 pendant les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay (1984 à 1994) et a abouti à la signature de la convention de l'UNESCO « sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » en 2005. L'OIF a joué un rôle important qui lui a permis de se rendre plus visible en termes de diplomatie culturelle. (Awono Eyebe et Machikou, 2019).

Ralliées à la position du Président français prononcé dans son discours au sommet de Maurice selon laquelle « nos cultures ne sont pas à négocier » (OIF, 1993), les quarante-sept délégations adoptent une résolution sur l'exception culturelle, demandant que les activités culturelles soient exclues du champ du GATT. Selon ce document, « *Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, ...conviennent d'adopter ensemble, au sein du GATT, la même exception culturelle pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone.* » (Secrétariat des instances, 1993 : 77). Cette mobilisation francophone a été continuée lors des sommets suivants et a laissé la place à celle de la diversité culturelle au sommet de Hanoi en 1997, ce qui marque la volonté de passer d'un mécanisme défensif à une approche plus dynamique¹⁰.

À côté de la mobilisation du soutien de tous ses pays membres, la Francophonie a élargi la coalition vers d'autres espaces linguistiques comme la Lusophonie et l'Hispanophonie afin de renforcer la position commune sur la diversité culturelle. Le rôle de premier plan de la Francophonie, dans le cheminement vers l'adoption de la Convention de 2005 de l'Unesco, a démontré sa double capacité de laboratoire intellectuel, de proposition, mais aussi son influence

¹⁰ Alors que l'exception culturelle était souvent considérée comme un instrument de défense des industries culturelles européennes et canadiennes, le passage à la diversité culturelle suppose une approche plus universelle impliquant les pays du Nord et du Sud.

et sa capacité de diriger d'un groupe de pression regroupant différents espaces linguistiques pour la diversité culturelle (Musitteli, 2008 : 73).

Cet exemple démontre donc la capacité de la Francophonie d'être un acteur direct de la coopération multilatérale francophone au sein de l'OMC donc celle entre le Vietnam et l'Afrique francophone. Autour d'un thème d'intérêt commun vietnamo-africain comme celui liant à l'agriculture, la Francophonie pourrait tout à fait mener un nouveau combat au sein de l'OMC.

Facilitateur et catalyseur de la coopération Vietnam-Afrique

Actuellement, au sein de différents groupes de négociations de l'OMC où appartiennent le Vietnam et les pays africains francophones, la Francophonie ne définit pas un « intérêt francophone » à défendre. Ces pays y participent pour défendre leurs intérêts nationaux. Par contre, comme la plupart des pays francophones sont des pays en développement, leurs intérêts se lient. Plusieurs pays se trouvent donc dans les mêmes groupes. Le partage d'une langue et des valeurs culturelles communes peut donc faciliter la concertation entre ces pays au sein de chaque groupe et également faciliter leur dialogue avec les pays francophones du Nord à l'OMC. À côté de cet avantage, l'OIF a activement joué le rôle de soutien et facilitateur pour les pays du Sud francophone, notamment l'Afrique francophone dans les négociations et les échanges commerciaux au sein de l'OMC. Cela se manifeste à travers plusieurs actions mises en place.

Premièrement, afin de combler les faiblesses techniques de l'Afrique francophone, l'OIF a développé des capacités de formulation et de négociation des politiques commerciales dans les deux grands projets : « *Renforcement des capacités en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales* » (Hub & Spokes) et « *Renforcement de l'expertise francophone en négociations des accords commerciaux et d'investissement* » (Rexpaco). Ce sont deux projets importants pour le commerce et l'investissement des pays francophones en Afrique afin de créer, au niveau des pays et des régions, un vivier d'experts permettant à ces pays de mieux formuler leurs politiques de négociations commerciales et d'investissement.

Rexpaco a ainsi mis en place, depuis 2004, sept pôles régionaux de formation en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et orientale, en Afrique du Nord, dans l'Océan Indien, en Europe centrale et orientale et en Asie-Pacifique. Jusqu'en 2018, près de 7 000 parties prenantes (fonctionnaires, entrepreneurs, parlementaires, membres de la société

civile, journalistes et enseignants) ont été informées, sensibilisées ou formées à l'occasion de plus de 1 000 activités organisées aux niveaux national et régional sur des enjeux stratégiques (OIF, 2018).

En complément du projet Rexpaco, le Projet Hub & Spokes a pour but de promouvoir la participation des pays ACP dans les négociations commerciales internationales et de renforcer au niveau national et régional des capacités de formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales efficaces¹¹. Depuis 2005, l'OIF a mis à la disposition des trois organisations d'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA et CEMAC) des conseillers régionaux experts en politiques et négociations commerciales qui constituent le cœur du programme (HUB) et au niveau national, des conseillers nationaux experts en politiques commerciales (SPOKES). Ils collaborent étroitement pour faciliter une articulation cohérente entre les différents niveaux dans la mise en application des politiques commerciales. En 2018, 16 conseillers nationaux et 4 conseillers régionaux en politiques commerciales ont été pris en charge par l'OIF pour apporter une assistance technique dans 14 pays (OIF, 2018).

Deuxièmement, l'OIF approfondit le processus de concertation francophone en marge des conférences ministérielles de l'OMC. Le Réseau des ministres francophones du Commerce a été lancé avec le soutien de l'OIF à l'occasion de la X^e Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2015 à Nairobi (Kenya). Ce réseau a pour principaux objectifs de favoriser la concertation et le plaidoyer, et d'approfondir le dialogue des ministres et des décideurs en charge du Commerce sur des enjeux majeurs concernant l'insertion harmonieuse dans l'économie mondiale, les processus d'intégration économique régionale et interrégionale et la négociation des accords commerciaux multipolaires (OIF, 2016 : 49). Par ailleurs, d'autres réseaux jouent un rôle actif dans la promotion des relations économiques francophones comme le Réseau francophone de la coopération Sud-Sud et tripartite et le Réseau international des agences francophones de promotion des investissements.

Troisièmement, la Francophonie met l'accent sur le renforcement du processus d'intégration régionale à travers plusieurs projets comme le projet « *Réduire les obstacles à l'intégration régionale* » qui soutient ainsi les initiatives concourant à la mise en rapport de partenaires politiques et commerciaux ayant la volonté de prospecter de nouvelles pistes de coopération au sein des espaces d'intégration régionale. C'est aussi dans le cadre de ce projet que se sont esquissées de nombreuses coopérations Sud-Sud.

¹¹ Accès : <http://hub-spokes.org/article.php?IdContenu=104> . Consulté le 20/04/2020.

Enfin, la promotion du commerce inter-régional dans l'espace francophone est au cœur des efforts de la Francophonie sur le plan économique. Ce projet a pour objectif de mettre à profit les complémentarités économiques et commerciales des régions et pays francophones. Plusieurs initiatives pour renforcer les échanges et la coopération entre ses pays membres ont été lancées. Les deux plus grands projets sont à signaler : le projet « *Expansion du commerce infra et interrégional entre la CE MAC et l'UEMOA (2002-2005)* » et le projet « *Expansion du commerce intra et interrégional pour les pays francophones du Mékong, de la CEMAC, de l'UEMOA et de la Commission de l'Océan indien (COI) (2006-2009)* ». En 2018, l'OIF a poursuivi son appui à l'identification et la promotion des partenariats d'affaires directs et au rapprochement de plus de 500 opérateurs économiques francophones dans des secteurs porteurs pour les économies nationales, comme l'agroalimentaire, le riz, le bois, etc. (OIF, 2018). Le Vietnam et plusieurs pays d'Afrique francophone sont donc des bénéficiaires de tous ces projets.

L'exemple de l'initiative DEDICOT : interconnexion des francophonies du coton-textile-habillement aux chaînes de valeur interrégionales compétitives

Débutée en 2016, le projet « *Densification et diversification des industries coton-textile-habillement dans l'espace francophone* » (DEDICOT) est créée dans un contexte spécifique francophone où la production du coton, du textile et l'habillement occupent une place importante dans pays francophones en développement. En effet, 21 pays de l'espace francophone sont des producteurs du coton dont les pays de l'initiative C4 coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad). Malgré le nombre de pays producteurs, l'Afrique n'a contribué que pour moins de 7% sur un total de 26,3 millions de tonnes de coton-fibre produites dans le monde (Seiny Boukar et Bachelier, 2017 : 10). Ce résultat modeste est justifié par le rendement très faible de la production africaine par rapport à celles d'autres pays dont les États-Unis. Cette faible productivité a des répercussions directes sur le prix et rend le coton africain moins compétitif dans la concurrence sur le marché mondial. De plus, la transformation et la consommation sur place restent très faibles, entre 5 et 10% par année (OIF, 2016). Cela signifie que ce domaine repose sur l'exportation. Il est donc nécessaire qu'à côté de l'amélioration du rendement, de trouver des solutions facilitant l'accès aux marchés.

Dans l'espace francophone, à côté de ces producteurs de coton, plusieurs pays sont des grands importateurs de ce produit au service de leur industrie de textile-habillement, comme le

Vietnam, le Maroc, l'Égypte, le Laos, le Cambodge ou la Corée du Sud. Prenons l'exemple du Vietnam. Étant le 3^e exportateur textile mondial (6,8%), avec 6000 entreprises et 2,5 millions de personnes qui travaillent dans ce secteur, le Vietnam importe, en 2018, 2,36 milliards de dollars de coton et exporte 36 milliards de dollars du textile (Le et Do, 2019). L'importation du coton des pays africains occupe 50% de la quantité des importations, mais la plupart des achats se font à travers une entreprise intermédiaire en France, en Suisse ou en Inde. Et à l'inverse, les exportations du textile-habillement du Vietnam vers les pays africains ont souvent recours à un tiers.

En tenant compte de cette réalité et d'inexistence des partenariats intra-firmes et/ou intersectoriels dans l'espace francophone, le projet DEDICOT vise à faciliter la création des ponts entre la francophonie du coton et la francophonie du textile-habillement, qui présentent des complémentarités indéniables tout le long des segments de chaînes de valeur (OIF, 2016). Cette rencontre directe permettrait de baisser le coût et d'augmenter la compétitivité des cotons africains et du textile vietnamien sur les marchés respectifs. Présenté à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC en 2017, ce projet multi-acteurs¹² constitue une belle initiative francophone au renforcement du commerce interrégional des pays en développement au sein de la l'OMC.

Conclusion

La Francophonie, en tant qu'organisation internationale à vocation culturelle et politique dont font partie le Vietnam et les pays africains francophones, pourrait être acteur et facilitateur de leurs relations économiques au sein de l'OMC. Étant des « petits États » avec des faiblesses dans le jeu du commerce mondial, la participation aux structures multilatérales intermédiaires ou aux coalitions constitue une nécessité pour eux. Ces derniers peuvent mieux faire entendre leur voix dans les négociations commerciales devant les « grandes puissances » et trouver des solutions pour augmenter leurs chances de mieux s'intégrer dans le commerce mondial. La Francophonie, avec une image bien connue depuis 50 ans sur la scène internationale, ses structures institutionnelles solides, et sa politique de soutien aux pays en développement, constitue un véritable atout des relations économiques Vietnam-Afrique francophone sous les règles de l'OMC.

¹² Regroupant des acteurs publics (dont des ministères sectoriels) et privés (dont des associations de producteurs, organisations des industriels cotonnier et textile), des organisations régionales (UEMOA, CEEAC) et internationales, l'OIF, les ACP et l'OMC.

Références

Ouvrages et documents officiels

Association d'Amitié Franco-Vietnamien, 1997, *la France et le Vietnam dans l'espace francophone*, Paris, Montréal, l'Harmattan.

Barrat J., 1997, *Géopolitique de la Francophonie*, Paris, Presses Universitaires de France.

Courau T.-M., Diarra P., eds, 2011, *Les pays africains entre violence, espoir et reconstruction: l'action des chrétiens et des Églises*, Paris, Karthala.

Devin G., 2016, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.

Hermet G., Badie B., Birnbaum P. et Braud P., 2001, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.

Lamy P., 2019, *Réflexions depuis la ligne de front: Les négociateurs des pays en développement à l'OMC*, Genève.

Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2003, *Vietnam-Afrique : Opportunités pour la coopération et le développement dans le XXI^{ème} siècle*, Hanoi.

Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2004, *Plan d'action national (2004-2010)*, Hanoi.

Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2010, *Vietnam-Afrique: Coopération pour le développement durable*, Hanoi.

Ministère vietnamien des Affaires étrangères, 2011, *Rapport sur la mise en œuvre du programme d'action 2004-2010*, Hanoi.

Mouritzen H., Wivel A., 2005, *The Geopolitics of Euro-Atlantic Integration*, Londres, Routledge.

Office des statistiques générales du Vietnam, 2012, *Le développement des PME (2006-2011)*, Hanoi.

OIF, 2010, *La langue française dans le monde 2010*, Nathan.

OIF, 2014, *Forum régional sur la coopération économique francophone*, Hanoi.

OIF, 2016, *Rapport de la Secrétaire générale de la Francophonie : La Francophonie des solutions*, Paris.

OIF, 2018, *La langue française dans le monde, synthèse 2018*, Gallimard.

OIF, 2018, *Rapport de la Secrétaire générale de la Francophonie : La Francophonie au rythme du monde*, Paris.

Parti communiste du Vietnam, 2001, *Documents officiels du IX^e congrès*, Hanoi, Politique nationale.

Pouliot V., 2017, *l'Ordre hiérarchique international*, Paris, Presses science po.

Prieur M., 2003, *La mise en œuvre nationale du droit international de l'environnement dans les pays francophones*, Presses universitaires de Limoges.

Roche J.-J., 2006, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien.

Rothstein R., 1968, *Alliances and Small Powers*, New York, London, Columbia University Press.

Santander S., 2014, *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris, Karthala.

Secrétariat des instances, 1993, *Acte de la cinquième des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Grande Baie.

Seiny Boukar L., Bachelier B., 2017, *Rapport final « Proposition d'une stratégie détaillée de relance de la recherche cotonnière africaine au niveau technique »*.

Vincent P., 2010, *L'OMC et les pays en développement*, Bruxelles, Larcier.

Articles scientifiques

Awono Eyebe P., Machikou N., 2019, « La capacité de facilitation comme prédisposition et disposition : quelles ressources pour la Francophonie ? », *Revue internationale des francophonies*, n° 2. Accès : <http://rifrancophonies.com/index.php?id=504>

Boyer J.-C., 2004, « Grands et petits États : un clivage artificiel ? », *Monde diplomatique*.

Devin G., 2003, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures & Conflits*, n° 51, pp.157-174.

Duboz M.-L., Houser M., 2013, « L'absence d'une définition précise de la notion de pays en développement à l'OMC : un handicap pour son fonctionnement », *Mondes en développement*, n° 163, pp.115-130.

Guilbaud A., 2016, « L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires », *Critique internationale*, n° 71, pp 8-18.

Hirsch M., 1974, « La situation internationale des petits États : des systèmes politiques pénétrés. L'exemple des pays du Benelux », *Revue française de science politique*, n° 24-5, pp. 1026-1055.

Julia M., 2008, « La démocratie dans le projet politique de l'Organisation internationale de la Francophonie », *The Round Table: The Commonwealth Journal of International Affairs*, volume 97, pp. 825-838.

Kazzi H., (2014), « Les pays arabes dans le cycle de Doha : entre ambitions et réalités », *Revue internationale de droit économique*, pp. 131-155.

Keohane R.-O., 1969, « Lilliputians' Dilemmas : Small States in International Politics » , *International Organization*, vol. 23, issue 2, pp 291-310.

Taglioni F., 2004, « la francophonie océanienne », *Hermès*, n° 40, pp. 247-254.

Thorhallsson B., Wivel A., 2006, « Small States in the European Union : What Do We Know and What Would We Like to Know ? », *Cambridge Review of International Affairs*, 19 (4), pp. 651-668.

Woll C. (2008), « Les stratégies des pays émergents au sein de l'Organisation mondiale du commerce », *L'enjeu mondial*, pp. 273-286.

Articles en ligne et site internet

Beuret M., 2009, « La Chine en Afrique ». Accès : <https://www.youtube.com/watch?v=7wIu7Ga6aPo>

Bui M.-P., 2019, « Les ressorts remarquables de l'exportation du Vietnam en Afrique » (Xuất khẩu sang Châu Phi tăng trưởng ấn tượng). Accès : <https://congthuong.vn/xuat-khau-sang-chau-phi-tang-truong-an-tuong-114761.html>

Desdouts C., 2019, « Le cycle de Doha est-il définitivement un échec ? ». Accès : <https://les-yeux-du-monde.fr/actualite/situations-decryptees/40729-cycle-de-doha-definitivement-echec>

Hoang D.-N., 2020, « Certaines recommandations dans le commerce avec l'Afrique » (Một số lưu ý trong khâu thanh toán xuất nhập khẩu với châu phi). Accès : <https://congthuong.vn/mot-so-luu-y-trong-khau-thanh-toan-xuat-nhap-khau-voi-chau-phi-136144.html>

Kimberly A.- E., 2020, « L'OMC, l'agriculture et le développement : une cause perdue ? », international centre for Trade and Sustainable Development, Accès : <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/1%E2%80%99omc-1%E2%80%99agriculture-et-le-d%C3%A9veloppement-une-cause-perdue>

La Banque mondiale, 2019, « PIB par habitant ». Accès : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=VN>

La Banque mondiale, 2020, « Emploi dans l'agriculture ». Accès : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS>

La douane du Vietnam, 2015, « Le rythme d'urbanisation atteint 33,9% » (Tỷ lệ đô thị hóa đạt 33,9%). Accès : 2014, disponible sur <http://www.baohaiquan.vn/Pages/Ty-le-do-thi-hoa-dat-339.aspx>

La douane du Vietnam, 2018, « Import-export du Vietnam en 2017 » (Xuất nhập khẩu của Việt Nam năm 2017). Accès : <https://www.customs.gov.vn/Lists/ThongKeHaiQuan/ViewDetails.aspx?ID=1238&Category=Tin%20v%E1%BA%AFn%20th%E1%BB%91ng%20k%C3%AA&Group=Ph%C3%A2n%20t%C3%ADch>

Le Q.-T., Tran T.-Q.-H., Tran T.-H., 2018, « 10 ans après l'adhésion du Vietnam à l'OMC : Les enjeux concernant les finances », L'Institut stratégique et de politique de finances, Ministère vietnamien des finances (10 năm Việt Nam gia nhập WTO : Những vấn đề đặt ra đối với lĩnh vực tài chính). Accès : <http://tapchitaichinh.vn/nghien-cuu-trao-doi/nghien-cuu-dieu-tra/10-nam-viet-nam-gia-nhap-wto-nhung-van-de-dat-ra-doi-voi-linh-vuc-tai-chinh-135419.html>

Le T.-K.T., Do T.-T.-H., 2019, « Le développement du textile-habillement du Vietnam dans le contexte actuel » (Phát triển ngành dệt may Việt Nam trong tình hình hiện nay), Accès : <http://tapchitaichinh.vn/nghien-cuu-trao-doi/phan-trien-nganh-det-may-viet-nam-trong-tinh-hinh-hien-nay-315952.html>

Nguyen H.- M., 2012, « Vietnam-Afrique-Moyen-Orient : Renforcer le commerce interrégional », mis en ligne le 08 septembre 2012. Accès : <http://lecourrier.vnagency.com.vn/lecourrier/fr-fr/details/26/commerce/51915/Vietnam-afrique-moyen-orient-renforcer-le-commerce-interregional.aspx>.

Nguyen T.-H., 2015, « L'importation vietnamienne de l'Afrique augmente » (Việt Nam nhập khẩu ngày càng nhiều từ châu Phi). Accès : <http://www.thesaigontimes.vn/138719/Viet-Nam-nhap-khau-ngay-cang-nhieu-tu-chau-Phi.html>

OIF, 2014, « Stratégie économique pour la Francophonie », Dakar. Accès : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/sommet_xv_strategie_economique_2014-2.pdf

Paugam J.-M., 2019, « Statut de pays en développement et traitement spécial et différencié à l'OMC : de quoi parle-t-on ? ». Accès :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/07/30/statut-de-pays-en-developpement-et-traitement-special-et-differencie-a-l-omc-de-quoi-parle-t-on>